



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 140-2026

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 6 juillet 2026:

- Règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 10^E JOUR DE JUILLET 2026.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 10 juillet 2026 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 juillet 2026.

Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et Greffière-trésorière